Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le 24/04/2026
ID : 037-213701709-20260409-CM_21_2026-BF

NEUVY-LE-ROI
Place de l'Hôtel de ville
accueil@neuvy-le-roi.fr
02.47.29.71.71

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 9 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Flavien THÉLISSON, Maire.

Étaient présents (x14) : Flavien THÉLISSON, Agnès PRUNET, Frédéric DEFEMME, Pauline LANDAIS, Geoffrey BEDU, Patricia VINCENT, Nina JAMES-PARANTHOINE, Jean-Luc MORGE, Agathe DUMONT, Pierre COCHET, Guillaume PIOCHON, Béatrice BOURASSIN, Augustin FOUREAU, Sylvie GALLAND-CORMERY

Absent Excusé (x1) : Nicolas GROSSI

Pouvoirs (x1) : Nicolas GROSSI à Agnès PRUNET

Secrétaire de séance : Nina PARANTHOINE

CM_21-2026 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET COMMUNAL N°63000.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment l'article L. 2121-14.
Vu le rapport de présentation du CFU 2025 du budget communal n°63000 de la commune de Neuvy-le-Roi *(document en annexe)*.
Vu les dispositions légales rappelant que :

- Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion.
- Le maire ne peut voter son propre compte (obligation de quitter la séance lors du vote).

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire Flavien THELISSON quittera la séance avant le vote.

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MORGE (doyen d'âge), le conseil municipal examine le CFU 2025 du budget communal n°63000 :

NEUVY LE ROI - COMMUNE DE NEUVY LE ROI - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	583 024,00	1 298 889,00	1 881 913,00
	Recettes réalisées (1)	B	244 837,89	1 313 246,82	1 558 084,71
	Restes à réaliser	C	64 340,00	0,00	64 340,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	311 753,42	1 244 633,94	1 556 387,36
	Dépenses réalisées (1)	E	211 859,72	1 345 079,04	1 556 938,76
	Restes à réaliser	F	11 123,96	0,00	11 123,96
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	32 978,17	-31 832,22	1 145,95
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-271 270,58	-54 255,06	-325 525,64
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-238 292,41	-86 087,28	-324 379,69
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	53 216,04	0,00	53 216,04
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-185 076,37	-86 087,28	-271 163,65

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le 24/04/2026
ID : 037-213701709-20260409-CM_21_2026-BF

Hôtel de ville
accueil@neuvy-le-roi.fr
02.47.29.71.71

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MORGE (doyen d'âge) et hors de la présence de Monsieur THELISSON, Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (Soit 14 voix « POUR ») :

- **APPROUVE le compte financier unique 2025 du budget communal n°63000**
- **DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

Date de convocation : 24/03/2026

Membres en exercice : 15
Membres présents : 14
Membres absents :1
Membres représentés :1
Nombre de votes exprimés : 14

Votes POUR : 14 - Votes CONTRE : 0
0 abstention

Délibération certifiée exécutoire

Affichée ou notifiée le 23/04/2026

Pour copie conforme,
La Secrétaire de Séance,

Nina PARANTHOINE

Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE DE NEUVY-LE-ROI (Indre-et-Loire)

Flavien THELISSON

Pour copie conforme,
Le Président de séance

Jean-Luc MORGE